

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du 1er décembre 2025

Présents : Francis DUPRE (Président), Naïma BARRIZ, Jean-François DUPONT, Ibrahim BENLARBI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

FILLOFOOT

Le plateau du 06/12/2025 est en ligne.
Vous pouvez trouver les documents d'organisation [en cliquant ici](#). Ils sont également disponible dans Footclubs - Foot Animation et Loisir.
Pour rappel, le module Foot Animation et Loisir est utilisé pour l'inscription, la publication des plateaux et pour l'envoi des fiches plateaux.

FOOT A 5

Les plateaux du mois de novembre et de décembre sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir.
Vous pouvez trouver les documents d'organisation dans Footclubs - Foot Animation et Loisir.
Pour rappel, le module Foot Animation et Loisir est utilisé pour la publication des plateaux et pour l'envoi des fiches plateaux.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité au club recevant

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U13F

CRIT DU 15/11/2025

55102823 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / MUREAUX O.F.C. 2

U11F

CRIT DU 15/11/2025

55102774 VAL DE SEINE SCF 1 / ELANCOURT O.S.C. 2

FESTIVAL FOOT U13F

YVELINES FOOT N° 1867

La Commission prend note du rapport de GUYANCOURT ES concernant le plateau que le club devait recevoir.
La Commission reporte le plateau au 06/12/2025.
La Commission est en attente des feuilles de plateaux qui avaient lieu à PLAISIROIS FO et RAMBOUILLET YVELINES FC.
A envoyer au plus tard le 08/12/2025, 12h00 sous peine d'élimination pour le club site d'accueil

CHALLENGE UI F

La Commission prend note du rapport de VAL DE SEINE SCF concernant le plateau que le club devait recevoir.
La Commission reporte le plateau au 06/12/2025.

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

FOOT A 5

U13F

Amende 20€

Plateaux du 15/11/2025

PLAISIROIS FO

FEUILLES JONGLERIE MANQUANTES

U13F

Amende 20€ au club recevant

Rencontres du 15/11/25

GUERVILLE ARNOUVILLE / MUREAUX O.F.C.
CONFLANS F.C. / CARRIERES S/SEINE US
VESINET SCI / SARTROUVILLE ES

U11F

Amende 20€ au club recevant

Rencontres du 15/11/25

MARLY ETANG / POISSY FC
VAL DE SEINE SCF / ELANCOURT O.S.C.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).
Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

U13F

CRIT DU 15/11/2025

55102823 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 - LES MUREAUX OFC 1

La Commission prend note du rapport de MUREAUX OFC.

La Commission regrette l'absence de rapport de GUERVILLE ARNOUVILLE AS sur les raisons de la non utilisation de la FMI.
La Commission sanctionne l'équipe de GUERVILLE ARNOUVILLE AS d'une amende de 30€.

U11F

CRIT DU 15/11/2025

55102736 MARLY ETANG 1 - POISSY FC 1

La Commission prend note du rapport de MARLY et regrette l'absence de rapport de POISSY sur les raisons de la non utilisation de la FMI.

La Commission sanctionne l'équipe de POISSY FC d'une amende de 30€

CRIT DU 15/11/2025

55102774 VAL DE SEINE SCF 1 - ELANCOURT O.S.C. 2

La Commission regrette l'absence de rapport des deux clubs sur les raisons de la non utilisation de la FMI.

La Commission sanctionne les 2 équipes d'une amende de 30€.

CARRIERES GRES.

Mardi 2 décembre 2025